

Autorisation Parentale Quartier Libre

Lors de certaines sorties, votre enfant aura la possibilité d'être en quartier libre avec ses amis, sans animateurs.

Des binômes ou petits groupes seront composés pour profiter du quartier libre.

Le numéro de téléphone des animateurs lui sera communiqué

Ce quartier libre fait l'objet de règles précises concernant les horaires, les points de rendez-vous et la zone autorisée :

Le lieu de rendez-vous facilement identifiable sera fixé pour la fin du quartier libre à une heure convenue ensemble.

L'animateur se réserve le droit d'annuler le quartier libre en cas de comportement inadéquat.

Je soussigné(e), Mr ou Mme (responsable légal)

- autorise mon enfant

- n'autorise pas mon enfant

Date ; Le/...../.....

Signature (s) :

Signature du jeune :